



Photographie – Yves SOLER

Le déneigement des voies privées sur notre commune

L'année dernière les personnes qui voulaient avoir un déneigement de leur accès (partie privée) se sont regroupées et ont créé un « groupe déneigement » afin de mettre en place ce service.

Le groupe se compose actuellement d'environ 20 personnes situées à Saint Julien de Ratz et 3 sur Pommiers la Placette.

Le groupe a signé un contrat avec la société de Monsieur Genève Jean François. Cet accord a été reconduit pour cette année.

Comment ça marche ?

1. Chaque personne signe une convention avec l'entreprise qui assure ce service
2. Chaque passage est facturé **26.88 € TTC**
 - celui-ci est effectué lorsque la hauteur de neige est d'environ **10 cm**,
 - la facture finale est établie en avril.
3. Vous pouvez obtenir un crédit d'impôt équivalent à **50% du montant de votre facture**, une attestation vous est envoyée et la somme doit être portée sur votre déclaration d'impôt de l'année où la facture a été payée.

Si vous êtes intéressés par ce service, il vous suffit

- Soit de contacter ALEX Michel par mail (alex.michel2007@orange.fr) qui vous communiquera tous les éléments nécessaires pour vous inscrire.
- Soit de déposer votre demande écrite en mairie en précisant sur votre enveloppe « Déneigement ».